

FEMMES PLURIELLES

n°79
Trimestriel
Septembre 2022

bpost
business
PB-PP / B-12241
BELGIË(N) - BELGIQUE
BXL X P N°405 257

Publication des
Femmes Prévoyantes
Socialistes



ACCUEIL TEMPS LIBRE :
UNE VÉRITABLE BULLE D'AIR.

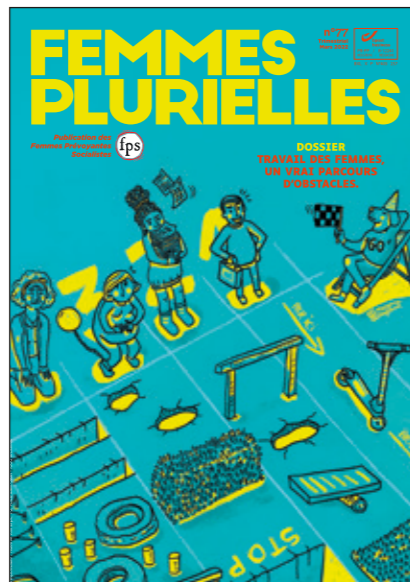
Editrice responsable : Noémie Van Erps, 1-2, Place Saint-Jean - 1000 Bruxelles



Nous sommes quelques-unes,
et de plus en plus nombreuses,
à contribuer à la réalisation de
ce magazine. Y sont répertoriés :
nos questionnements, nos positions
féministes, nos coups de poing,
nos envies de changement, nos luttes,
nos chutes et nos victoires.

LE FEMMES PLURIELLES

Vous souhaitez le recevoir
gratuitement chez vous ?



Rien n'est plus simple ! Faites-en la demande : par mail : femmes.plurielles@solidaris.be ou par tel : 02 / 515.04.01

Des remarques ?

Des suggestions ?

Des coups de gueule ou

Des mots d'amour ?

Écrivez-nous sur :

femmes.plurielles@solidaris.be

ou envoyez-nous tout ça

à l'adresse suivante :

Femmes Prévoyantes Socialistes

(Femmes Plurielles),

1-2 place Saint Jean

1000 Bruxelles

En Belgique, en dehors des heures et des périodes scolaires, les enfants peuvent accéder à des activités collectives subventionnées par l'État. De nombreux parents confient leurs enfants à des opérateurs le temps d'un stage, d'un séjour en colonie d'une activité sportive ou d'un soutien scolaire. Plus que des lieux de « garde d'enfants », ces accueils collectifs revêtent une véritable dimension sociale. Ils offrent des lieux de collectivité, de socialisation accessibles au plus grand nombre. Ils transmettent des valeurs et des outils de participation à l'espace public. Ils permettent de lutter contre les inégalités sociales et d'offrir aux familles une bulle de respiration dans l'organisation de leur quotidien.

Mais comme beaucoup de secteurs, l'accueil temps libre n'échappe pas aux difficultés en matière de subsistance. Un secteur mis en péril qui concerne particulièrement les femmes

en tant que « bénéficiaires » (c'est encore bien souvent sur la maman que repose la gestion de ces activités) et en tant que travailleuses (les femmes représentent une part non négligeable des travailleuses dans ce secteur sous valorisé financièrement et socialement). Il est donc essentiel de considérer le secteur de l'accueil et plus généralement celui des politiques familiales comme un enjeu féministe indispensable pour favoriser l'émancipation des femmes et l'épanouissement des familles.

Dans ce numéro, Femmes Plurielles vous offre un tour d'horizon pour mieux comprendre ce secteur, ses enjeux, et l'importance de le défendre dans une visée de lutte pour une société égalitaire, entre les genres, mais aussi en matière sociale.

Noémie Van Erps – Secrétaire générale FPS

SOMMAIRE

DOSSIER

On décortique
Qu'est-ce que l'Accueil
Temps Libre ?

Avis d'expert-e-s
Travailleuses-eurs de l'ATL :
un secteur sous-valorisé

Avis d'expert-e-s
Pour un ATL (enfin)
accessible et inclusif !

Reportage
Ça carbure à l'école de devoirs !

Carte Blanche
ATL et réforme des rythmes
scolaires : une articulation difficile

Avis d'expert-e-s
L'extrascolaire c'est ExtrasCOOL !

HORS-DOSSIER

Elle était une fois
Elle était une fois... Louise de
Craene-Van Duuren

Les FPS. DEJA 100 ANS DE
MILITANCE ! Partie 2 : 1972-19971

CONCOURS: tentez de gagner
des cadeaux féministes !

Le Gender mainstreaming* :
cet outil d'analyse qui peine
à être appliqué

Proposition de loi citoyenne :
un balbutiement démocratique

Dépression : une réalité genrée ?

Evras et vous
Sang rougir, la nouvelle campagne
qui déconstruit les tabous autour
des menstruations

Actu Solsoc
Palestine : cultiver pour résister

Pourquoi est-il si difficile de croire
à la culpabilité des personnes
influentes ?

Coordination générale : Elise Voillot
Rédaction permanente : Anissa D'Ortenzio, Alice Gaspar, Stéphanie Jassogne,
Laudine Lahaye, Eloïse Malcourant, Margot Foubert, Florence Vierendeel,
Elise Voillot et Joachim Wathelet
Remerciements : comité de relecture et rédactrices-teurs bénévoles

Nous utilisons l'écriture inclusive dans l'ensemble de nos publications afin de lutter contre le sexisme de la langue française.
FAM asbl - RPM Bruxelles
Numéro d'entreprise : 0418 827 588

Administration : Florine Flament et Isabelle Colback
Concept et mise en page : www.dirk.studio
Couverture : Morgane Roglianti - <https://www.morgane-roglianti.fr/>
BD : Zoé Borbé
Editrice responsable : Noémie Van Erps

Qu'est-ce que l'Accueil Temps Libre ?

• Laudine Lahaye • Chargée d'études FPS •

Entre les stages sportifs ou culturels, les académies de musique, les mouvements de jeunesse, les écoles de devoirs, l'accueil extrascolaire... les familles ne savent pas toujours où donner de la tête! L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) subventionne et contrôle une partie de ces structures, celles qui entrent dans le cadre du « décret ATL », à savoir « Accueil Temps Libre ». Quelle prise en compte des enfants et des familles ce décret implique-t-il ?

Selon le décret du 3 juillet 2003, l'ATL reconnu par l'ONE comporte trois secteurs : l'accueil extrascolaire, les écoles de devoirs et les centres de vacances. Cette troisième catégorie comprend les plaines, les séjours (anciennement appelés « colonies de vacances ») et les camps. L'intérêt du décret ATL est de donner des balises pour la mise en œuvre et le subventionnement des opératrices-teurs de terrain. Il donne un cadre de travail commun et des moyens aux personnes qui organisent l'accueil des enfants durant le temps libre de ceux-ci. En plus du décret ATL, les écoles de devoirs et les centres de vacances disposent par ailleurs de leur propre décret, ce qui crée une variété de pratiques d'accueil et de tarifs appliqués. Une réforme de l'ATL se profile, elle pourrait clarifier et revaloriser l'ensemble du secteur. Cependant, le budget actuellement dégagé n'est pas à la hauteur des besoins pour y parvenir. Le risque est dès lors de voir advenir une « réformette » plutôt qu'une vraie réforme qui permettrait une amélioration des conditions de travail et des moyens supplémentaires pour accueillir les enfants dans des conditions optimales...

Quelles garanties de la qualité de l'accueil aujourd'hui ?

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) est chargé de l'accompagnement et du contrôle des dispositifs de ce décret. Par exemple, il délivre une approbation aux opératrices-teurs qu'il estime en capacité d'organiser un Accueil Temps Libre de qualité. Cette exigence de qualité est garantie par différents critères tels que le respect des normes d'encadrement, la formation de base et la formation continue du personnel en contact avec les enfants ou encore la présence d'un projet d'accueil solide.

Chaque milieu d'accueil (petite enfance, extrascolaire, école de devoirs ou centre de vacances) doit disposer d'un projet d'accueil, c'est-à-dire une sorte de « texte fondateur » dans lequel chaque équipe précise ses choix méthodologiques et les moyens qu'elle met en œuvre, dans une volonté de traduire en mots les pratiques d'accueil des personnes vis-à-vis des enfants : que propose-t-on aux enfants accueillis ? À leur famille ? Quelles pratiques éducatives sont proposées et en fonction de quel public ? Comment sont-elles mises en œuvre ? etc. Ce projet d'accueil doit être conforme au « code de qualité », défini par un arrêté du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹.

Une participation financière adaptée

En outre, le projet d'accueil doit également préciser le mode de calcul de la participation financière des personnes qui confient l'enfant au milieu d'accueil. En effet, les milieux d'accueil doivent veiller à ce que la contribution financière demandée ne constitue pas un frein à la présence des enfants. Les subventions octroyées par l'ONE doivent permettre aux structures de ne pas faire peser les coûts réels de l'accueil sur la contribution financière demandée. Cette condition n'est pas toujours respectée. C'est la raison pour laquelle on parle d'un accueil « à deux vitesses » avec d'une part, des structures aux tarifs élevés pour portefeuilles aisés et d'autre part, des structures qui demandent une participation financière adaptée aux revenus des personnes qui confient l'enfant.

Il est essentiel que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie à l'ONE des budgets en suffisance pour garantir, via des subventionnements, la qualité et l'accessibilité des milieux d'accueil (0-3 ans et

Il est essentiel que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie à l'ONE des budgets en suffisance pour garantir, via des subventionnements, la qualité et l'accessibilité des milieux d'accueil

3-12 ans et +). La facture ne devrait jamais être salée pour les familles et les enfants qui ont besoin d'une ou plusieurs places en milieu d'accueil.

Pourquoi les pouvoirs publics doivent-ils investir dans ce domaine ?

Les structures de l'Accueil Temps Libre représentent un troisième lieu de vie pour les enfants, en dehors de leur foyer et de l'école. Les apprentissages et les méthodes employé-e-s contribuent au développement intellectuel et relationnel des enfants ainsi qu'à leur bien-être physique, mental et émotionnel. Les parents peuvent y trouver du soutien et un lien social, via les professionnels-le-s et/ou via les autres parents. Une alliance éducative peut se former entre les différents maillons qui gravitent autour de l'enfant.

Pour les enfants et familles de milieux modestes ou précaires, pouvoir compter sur des structures ATL à moindre coût (parce que subventionnées) est primordial. C'est un facteur de lutte contre la pauvreté et donc d'égalité des chances. La mixité sociale, présente dans ces structures, est bénéfique pour toutes les couches de la population. Elle encourage à plus de tolérance et compréhension mutuelle.



© Daiga Ellaby - Unsplash

En outre, l'accueil des enfants permet de mieux articuler les vies professionnelles et privées des parents. Quand les enfants sont en bas âge (-12 ans), les mères sont souvent davantage amenées à s'en occuper et à s'organiser en fonction d'eux que les pères. D'après l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (IEFH), « près de la moitié des travailleuses ayant de jeunes enfants (46 %) adaptent leur organisation de travail, contre seulement 22 % des hommes dans la même situation »². Lorsque les structures d'accueil sont présentes en suffisance, elles peuvent constituer un soutien pour les femmes dans leur articulation vie privée-vie professionnelle. Elles peuvent soutenir l'emploi des femmes en leur permettant, si elles en ont envie, de ne pas diminuer leur temps de travail pour s'occuper des enfants. Par exemple, si un enfant participe à l'accueil extrascolaire ou à un séjour dans un centre de vacances, la mère pourra plus facilement poursuivre un horaire de bureau ou ne pas être obligée de prendre un congé parental si tel n'est pas son souhait. Ainsi, l'ATL permet indirectement aux femmes d'accéder/de rester sur le marché du travail ou d'entamer une formation professionnelle/pour le plaisir, et de ce fait de faire avancer le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour les familles monoparentales, quelques bulles de respiration sans les enfants (pris en charge par l'ATL) peuvent être appréciables.

Les bénéfices de l'accueil de la petite enfance et de l'Accueil Temps Libre sont trop importants, pour les individus et la collectivité, que pour être sous-investis par les pouvoirs publics.

1. Plus d'infos sur cette page du site de l'ONE : <https://bit.ly/3oYS1oW>.
2. IEFH, « La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale encore fortement marquée par le genre », Communiqué de presse, Bruxelles, 29 octobre 2020. <https://bit.ly/3QqTkZh>.

Travailleuses·eurs de l'ATL : un secteur sous-valorisé

- Laurène Trévisan • Conseillère pédagogique FILE¹ ASBL •
- Marie-Emilie Tylleman • Chargée de communication FILE ASBL
- Laudine Lahaye • Chargée d'études FPS

Quel est le quotidien d'un·e accueillant·e extrascolaire ? Comment s'organiser avec un horaire coupé et un faible salaire ? Quelles perspectives dans la fonction quand les contrats sont si précaires ? Cette précarité de l'emploi, dans un secteur essentiellement occupé par les femmes, est propice au maintien des inégalités entre les femmes et les hommes. Une revalorisation de la fonction serait bénéfique à une meilleure égalité entre tou·te·s.

Des chiffres qui démontrent le poids du secteur

Le secteur ATL et ses professionnel·les accueillent chaque année des milliers d'enfants. En 2019, pour prendre l'exemple d'une année «hors Covid», 75 598 enfants en moyenne ont été accueillis chaque jour dans un accueil extrascolaire agréé et subventionné². En tout, cela correspond à plus de 2 300 lieux d'accueil et plus de 10 000 accueillant·e·s extrascolaires !

En 2019, plus de 17 000 enfants et jeunes ont quitté quotidiennement l'école pour se rendre dans l'une des 369 Écoles de Devoirs (EDD) reconnues par l'ONE. Près de 4 000 animatrices-teurs, dont la moitié sont volontaires, les ont accueillis et ont fait vivre les 4 missions des EDD : leur développement intellectuel ; leur émancipation sociale ; leur ouverture à la créativité, aux cultures, à l'expression ; leur participation citoyenne. Pour les centres de vacances, 3 798 activités se sont déroulées en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2019³.

Ce sont donc plusieurs centaines d'animatrices-teurs, d'accueillant·e·s, formé·e·s et motivé·e·s, qui accueillent chaque jour des milliers d'enfants dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des travailleuses-eurs de l'ombre

Malheureusement, ce secteur, bien qu'indispensable et largement fréquenté par les enfants et leur famille, demeure invisible et peu reconnu dans la sphère publique et politique. Les travailleuses-eurs sont sous conditions d'emploi et de contrats précaires (CDD de quelques heures par semaine, statut ALE⁴,

etc.) et ont des horaires décalés et coupés, c'est-à-dire viennent pour quelques heures avant l'école et reviennent ensuite après l'école. Les subsides sont insuffisants, il faut souvent composer avec des «bouts de ficelle». Les familles sont peu informées de ce qui se passe derrière les murs de l'accueil extrascolaire. La terminologie est aussi mal utilisée... Ce secteur semble être considéré comme «parascolaire», englué dans les matières de l'école, comme une «garderie» alors que cela ne correspond pas à la réalité des opératrices-teurs, des travailleuses-eurs et des enfants qu'ils accueillent. Le personnel scolaire peut se montrer réticent à collaborer avec ces travailleuses-eurs qui partagent parfois leurs locaux.

Cette situation ne rend pas justice aux structures et aux personnes qui œuvrent quotidiennement pour offrir un accueil de qualité, mission d'utilité publique. Deux animateurs extrascolaires témoignent :

« Le mot "garderie" pose toujours problème ! Ça a évolué, nous ne sommes plus du tout là-dedans, on ne garde plus les enfants ! On est en activité ! »

« Au niveau des médias, ce sont toujours les écoles et les instituteurs qui sont mis en avant et on ne pense pas à ce qu'il se passe avant et après pour l'enfant. Même au niveau des activités extrascolaires, on entend parler de la musique, des scouts, mais jamais à proprement dit de l'accueil extrascolaire ! Alors que nous sommes formés et qu'on est peut-être même parfois plus formés au niveau psychologique de l'enfant et pourtant, c'est comme si on n'existait pas tout simplement. Le politique, les parents ou même le monde en soi devraient s'intéresser à ce qu'on fait et à tout le travail réalisé. »

Quelles réalités pour les femmes ?

Dans les faits, quelles implications sur les plans professionnel et personnel de travailler dans l'ATL ? En quoi consiste « tout le travail réalisé » ? Quel parcours professionnel sur le long terme ? Pour l'illustrer concrètement, voici la journée type d'une accueillante extrascolaire :

« Myriam se lève à 5 h du matin pour arriver à l'accueil extrascolaire à 6 h 30 et préparer les locaux : aménager les jeux, un coin doux, préparer des activités... Les enfants arrivent dès 7 h. Myriam accueille les parents et leurs enfants, gère les transitions et séparations parfois difficiles, rassure les enfants en les portant dans ses bras, les accompagne vers un jeu pour commencer la journée en douceur. Myriam observe et est disponible pour les enfants. Elle accueille leurs émotions, gère les conflits et respecte leurs besoins. Elle est garante de leur sécurité. Elle propose des activités et du jeu libre. Une fois l'heure de l'école, elle assure la transition avec les enseignant·e·s, range le matériel parfois lourd et rentre chez elle. Elle reviendra quelques heures plus tard, dans certaines écoles pour le temps de midi, et selon son contrat, pour l'accueil extrascolaire de fin de journée lors duquel un goûter est proposé ainsi que des activités. Myriam a un contrat à temps partiel et à durée déterminée de trois mois avec un salaire médiocre. Son contrat s'arrête en juin et elle devra trouver un autre CDD en septembre ».

De manière générale, les métiers du «prendre soin» (*care* en anglais) – dont l'Accueil Temps Libre fait partie – s'exercent dans des conditions de travail difficiles en raison d'un manque de valorisation sociale et financière. Résultat,

ce sont les travailleuses, majoritairement des femmes dans ce domaine, qui en paient le prix. Faibles salaires, temps partiel subi, problèmes de santé dus à la pénibilité, difficultés d'articulation vie privée-vie professionnelle sont caractéristiques de ces métiers. Ces facteurs continuent d'alimenter les inégalités femmes-hommes à l'échelle de la société. Néanmoins, ils représentent autant de pistes sur lesquelles plancher en vue d'améliorer la situation, pour le secteur et pour les droits des femmes globalement.

En outre, depuis peu, des efforts importants ont été déployés pour professionnaliser le secteur et rendre son financement plus structurel. La plateforme de la valorisation de l'extrascolaire, initiée par la FILE et dont les FPS sont membres, se bat aujourd'hui pour valoriser ce secteur et pour améliorer les conditions de travail des travailleuses-eurs.

1. « Créée en 1992 à l'initiative des Femmes Prévoyantes Socialistes, la Fédération des Initiatives Locales pour l'Enfance (F.I.L.E. ASBL) rassemble des pouvoirs organisateurs publics ou privés laïques d'accueil de l'enfance de 0 à 18 ans et des personnes à compétence reconnue sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle fédère plus d'une centaine de pouvoirs organisateurs dans le domaine de l'accueil, de la protection et de l'accompagnement des enfants sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'objectif d'offrir un accueil de qualité à chaque enfant. » Pour en savoir plus : <https://bit.ly/3utI8m6>.

2. ONE, Rapport d'activité 2019 – ONE en chiffres, <https://bit.ly/3yHBM4U>.

3. Idem.

4. Les contrats ALE sont des contrats à destination des demandeuses-eurs d'emploi de plus de 12 mois.

Pour un ATL (enfin) accessible et inclusif !

• Ouïam Messaoudi • Secrétaire générale ASPH •
Manon Cools • Chargée de communication et éducation permanente ASPH. •

Les questions qui gravitent autour de l'Accueil du Temps Libre sont le reflet des enjeux qui couvrent toutes les sphères de la vie. Malgré des lois et conventions internationales qui assurent le droit de participer librement à la vie culturelle et artistique et le principe d'égalité entre toutes et tous dans la participation à la vie culturelle, récréative, aux loisirs et aux sports, le constat sur le terrain est plus amer. Focus sur le secteur du handicap.

Des bulles indispensables pour les familles

Les temps d'Accueil Temps Libre sont essentiels pour les enfants et les jeunes en situation de handicap comme pour tou-te-s les autres. Ils constituent de précieuses bulles d'air où l'on peut sortir de ses habitudes, parfois de l'hébergement et encadrement spécialisés, rencontrer d'autres personnes, développer de nouvelles compétences, l'autonomie, mais aussi s'épanouir. Pour ces jeunes et leurs parents, l'accueil qui s'organise autour du temps libre constitue une forme de répit extrêmement précieuse, tant la conciliation entre la vie professionnelle, familiale, sociale et l'accompagnement de leur enfant en situation de handicap relève la plupart du temps du casse-tête. Pourtant, l'offre adaptée ne suit pas et est, la plupart du temps, le fait d'initiatives privées. Le coût constitue un frein indéniable pour ces familles dont on sait que les dépenses sont conséquentes en termes de soins de santé, de scolarité, d'hébergement, d'encadrement, etc. Le cruel manque d'offres d'accueil du temps libre accessible complexifie la gestion familiale, qui reviendra la plupart du temps aux femmes (et tout particulièrement en cas de familles monoparentales). Cette gestion constitue souvent une véritable source d'anxiété pour les parents qui luttent déjà toute l'année pour offrir à leur enfant le meilleur environnement possible, alors même que la pénurie est à tous les étages : les places dans des écoles qui pratiquent l'inclusion, les places en centres d'accueil de jour et/ou d'hébergement et le vide criant d'offre extrascolaire soit inclusive, soit adaptée¹.

La vision de l'accueil du temps libre telle que défendue à l'ASPH – Association Socialiste de la Personne Handicapée – est centrée autour de la notion du choix. Ainsi, dès le

plus jeune âge, et quel que soit le handicap ou le besoin spécifique rencontré, les enfants, les jeunes et leurs parents doivent jouir de la liberté du choix des activités qui rythment leur temps libre, dans une offre diversifiée et inclusive. Au programme : des activités variées, en résidentiel ou non, et accessibles tant financièrement que géographiquement. Les activités extrascolaires constituent des leviers incontournables pour développer l'esprit de mixité, d'ouverture et de solidarité tel que l'inclusion le défend.

Quelques pistes pour un ATL plus inclusif

Comment améliorer l'accueil du temps libre pour nos publics ? Plusieurs chantiers sont à explorer. Citons par exemple la nécessité absolue d'élargir les espaces et les offres déjà existantes, mais aussi l'application d'une approche moins séparatiste des publics concernés par l'accueil du temps libre. Comment permettre aux enfants et aux jeunes en situation de handicap de prendre pleinement part à des activités qui devront être adaptées pour les inclure ? Cela implique de rendre ces activités accessibles, de former les encadrantes et encadrants et de faire évoluer le regard et les représentations posées sur le handicap. Par ailleurs, l'inclusion est un des leviers permettant la pleine participation aux activités temps libre, mais certainement pas le seul : il existe une réelle demande et un besoin, notamment de la part des parents, de renforcer l'offre d'accueil du temps libre pour des publics spécifiques. En effet, certains handicaps et besoins spécifiques doivent faire l'objet d'une approche adaptée qui nécessite par exemple un encadrement et des compétences qui ne sont pas réalistes dans l'offre dite classique.

La prise en compte du temps libre des enfants et des jeunes en situation de handicap ne peut pas être pensée comme un détail : il s'agit d'un maillon incontournable de leur quotidien, déjà freiné par une société pensée par et pour des personnes valides. Il est difficile de deviner un besoin que nous n'avons pas. Nous plaçons donc pour une concertation active avec les actrices et acteurs déjà implanté-e-s sur le terrain, mais aussi avec les associations, les familles... Et les communes. En effet, assurer une distance la plus réduite possible entre le lieu de vie et les lieux d'accueil du temps libre est une composante essentielle pour les familles, concernées par le handicap ou non. Pour cela, l'ASPH plaide notamment pour inscrire l'accueil du temps libre à l'agenda des communes qui se sont engagées dans la charte communale d'inclusion des

personnes en situation de handicap et son label Handycity®, qui rythme les mandatures communales. Il s'agit d'ailleurs d'une des priorités de la charte.

Plus d'infos : www.asph.be

¹ Inclusive : les jeunes en situation de handicap fréquentent les mêmes lieux extrascolaires que les autres enfants, moyennant souvent des aménagements sur place, une prise en charge, etc.

Adaptée : L'offre adaptée se concentre spécifiquement sur le fait d'accueillir des personnes en situation de handicap, de manière 100 % accessible et c'est une offre qui ne concerne donc que des personnes en situation de handicap, en mode « sur mesure ».

© Ben Wicks – Unsplash



Ça carbure à l'école de devoirs !

• Propos recueillis par Elise Voillot • Chargée de communication FPS •

Juin 2022, au Boulevard Gendebien à Mons, par une après-midi studieuse. À l'approche des examens, les élèves de l'école de devoirs rêvent aux prochaines vacances. Au loin, on entend les enfants de l'accueil extrascolaire s'amuser et rire. Y a comme un air d'été dans l'atmosphère...

Une école de devoirs, pour quoi faire ?

L'école de devoirs est un lieu où les enfants sont accompagnés du lundi au vendredi pour être aidés à réaliser leurs devoirs, étudier leurs leçons... mais pas que ! D'autres activités ludiques et collaboratives sont proposées aux enfants afin de leur faire prendre plaisir à l'apprentissage. L'école de devoirs a pour objectif d'offrir à chaque enfant une approche individualisée et un accompagnement approprié, l'aidant à progresser.



© Stéphanie Vandersande

Divers supports didactiques et informatiques sont mis à disposition des enfants.



© Stéphanie Vandersande

Les encadrant-e-s sont également là pour donner un coup de main dans les révisions.



Un projet gravitant autour de l'enfant

Via l'école de devoirs, l'ensemble des actrices-teurs gravitant autour des enfants sont mis-es à contribution. Ainsi les parents, les écoles et d'autres structures/ASBL collaborent pour offrir un service complémentaire adapté aux besoins de l'enfant.

© Stéphanie Vandersande

À l'approche des examens, les enfants sont très studieux.

Une ASBL qui accompagne les enfants tout au long de l'année

L'ASBL Enfance Solidaris, dont fait partie l'école de devoirs, est née de la fusion en 2018 de l'ASBL Les p'tits doudous et de l'ASBL ELEA. Ces deux structures ont été créées il y a plus de 20 ans par les FPS de Mons-Borinage pour permettre l'émancipation des femmes et un soutien à la parentalité au travers de l'accompagnement des enfants.

Outre l'école de devoirs, l'ASBL Enfance Solidaris propose différents projets et structures à des prix démocratiques pour les enfants de 0 à 12 ans :

- un milieu d'accueil à Frameries pour accueillir jusqu'à 56 enfants de 0 à 3 ans;
- un service d'accueillantes à domicile (SAE) dans la région de Mons-Borinage avec un développement prévu sur la région de Mons-Wallonie picarde;
- un service de garde d'enfants malades à domicile (SAEMD) actif sur la région de Mons-Wallonie picarde;
- un service d'accueil extrascolaire (AES) situé à Mons et Frameries;
- des ateliers créatifs situés à Mons et Frameries pendant les vacances scolaires.



© Stéphanie Vandersande

Un petit break avant de passer aux choses sérieuses ! Hors période de révision, les enfants peuvent s'adonner à diverses activités tels que des jeux de société, des discussions débats, etc.

Ce n'est pas l'école après l'école !

Séverine Lamponi, Coordinatrice adjointe accueil extrascolaire ELEA, nous rappelle l'importance des écoles de devoir dans le quotidien de l'enfant.

Les écoles de devoir (EDD) sont des lieux de vie où l'enfant peut s'épanouir tout en évoluant à son propre rythme. Les projets proposés contribuent à former des jeunes citoyen-ne-s actives-ifs et responsables, capables de poser un regard critique sur le monde qui les entoure et d'en comprendre le fonctionnement.

Le temps libre permet à l'enfant de se ressourcer, se détendre mais aussi ne rien faire. Les activités permettent à l'enfant d'apprendre autrement et en s'amusant.

Une école de devoirs n'est pas un lieu où l'on ne fait que les devoirs et ce n'est pas l'école après l'école. Les EDD jouent un véritable rôle entre les domaines scolaires, familiaux, sociaux et culturels. Elles tentent de soutenir et d'aider les familles qu'elles accueillent en faisant face aux inégalités scolaires et sociales. Elles luttent contre l'échec et le décrochage scolaire.

Les EDD sont des lieux accessibles à tous les enfants, sans discrimination. L'enfant est au centre des préoccupations et chaque famille doit se sentir la bienvenue

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Eléa par mail (elea.315@solidaris.be) ou par téléphone (068/84 84 92)..

ATL et réforme des rythmes scolaires : une articulation difficile

• Benjamin Delfosse • Secrétaire général de Latitude Jeunes •

En tant qu'Organisation de Jeunesse mutualiste, Latitude Jeunes ASBL se positionne en faveur de la réforme des rythmes scolaires¹, car elle semble mieux rencontrer les besoins des enfants et des jeunes de l'enseignement obligatoire. La santé et le bien-être de nos publics étant centraux dans nos combats, nous adhérons à cette nouvelle organisation. Plusieurs éléments nous font cependant tiquer quant à sa mise en place.

Au début du printemps de cette année, et à la grande surprise de beaucoup d'actrices et d'acteurs du monde de la Jeunesse, le monstre du Loch Ness a passé la tête hors de l'eau : la réforme des rythmes scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles était votée! Si le projet était dans les cartons depuis de longues années et avait pris une tournure plus concrète avec la mise en place du Pacte pour un Enseignement d'Excellence à travers la commande d'une étude de faisabilité à la Fondation Roi Baudouin, les résultats principaux de celle-ci laissaient penser que le processus serait encore relativement long.

En effet, le rapport se concluait sur la nécessité de mener la réflexion sur cette réforme en y intégrant les enjeux liés à l'Accueil Temps Libre, avec une attention particulière pour l'accueil extrascolaire, et en mêlant au débat la nécessaire articulation entre le monde scolaire et les rythmes des adultes. Si on entre dans le détail du rapport, on découvre un grand nombre de conditions de réussite *sine qua non*, dont une partie conséquente n'est, à ce jour, pas respectée.

Des aspects organisationnels à clarifier

L'offre d'Accueil Temps Libre est-elle prête? En tant qu'opératrice de centres de vacances résidentiels et non résidentiels, Latitude Jeunes a dû composer sur du très court terme, en période de pandémie et avec les difficultés supplémentaires que cela générerait, une offre adaptée, à même de répondre aux besoins des familles. Mais organiser des séjours, des plaines et des stages, pour une Organisation de Jeunesse, c'est à la fois proposer des vacances à des enfants et des jeunes et permettre à d'autres jeunes de réaliser leur projet d'encadrement en tant qu'animatrices-teurs et coordinatrices-teurs. Une bonne partie de ces dernières-ers sont indisponibles puisqu'en cours d'études dans l'enseignement supérieur... ce qui pointe une autre lacune dans la manière dont la réforme a été menée : l'absence d'harmonisation des nouveaux rythmes avec ceux de l'enseignement

supérieur. Les mécanismes de soutien financier de l'ONE seront-ils opérationnels pour venir en aide aux opérateurs qui proposeront une offre dès les congés d'automne?

Si la question se pose au niveau des centres de vacances, il en va de même pour ce qu'on appelle l'accueil extrascolaire : les bâtiments qui reçoivent les enfants avant et après l'école, parfois partagés avec d'autres organisations proposant d'autres services, seront-ils disponibles? Le personnel qualifié sera-t-il présent en suffisance? Les écoles de devoirs seront, elles aussi, impactées de la même façon.

Au rythme des familles?

En d'autres termes, l'offre d'Accueil Temps Libre sera-t-elle organisable financièrement, en temps et en heure, pour une adaptation aux nouveaux rythmes? Si ce n'est pas le cas, les familles risquent d'être bien en peine de combiner travail et garde des enfants. De plus, *quid* de l'absence d'harmonisation entre les nouveaux rythmes en Fédération Wallonie-Bruxelles et ceux de Flandre? Des parents ayant des enfants inscrits dans les deux communautés vont rencontrer de grandes difficultés organisationnelles. En tant qu'organisation défendant des valeurs féministes, nous craignons qu'une fois encore, ce soient les femmes qui supportent l'impact de ce petit bouleversement social.

Étant déjà en pleine construction de sa réforme, le secteur de l'Accueil Temps Libre doit en même temps absorber celle-ci, créant une nouvelle période de flou et d'incertitude alors que nous émergeons à peine de 2 années déjà tellement troublées... N'est-on pas en train de confondre vitesse et précipitation?

¹ La réforme des rythmes scolaires a été mise en place pour permettre aux élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles de la maternelle au secondaire supérieur un meilleur équilibre entre les temps scolaires et les vacances scolaires. A partir de la rentrée 2022, les vacances d'été sont raccourcies et les congés de d'automne et de détente sont rallongés d'une semaine.

L'extrascolaire c'est ExtrasCOOL!

• Morgane Eeman • Badje ASBL •

Dans le tumulte des années de tempêtes politiques, sociales, sanitaires, économiques... Dans ces bouleversements des rythmes sociétaux, scolaires, familiaux, professionnels que nous vivons actuellement, certains secteurs ont, encore plus qu'en temps normal, servi de piliers, offert des temps de respiration, des espaces sécurisants, une stabilité et un lieu de vie particulièrement indispensable aux enfants et aux familles. Au sein de l'ATL, qui regroupe également les écoles de devoirs et les centres de vacances, l'accueil extrascolaire joue un rôle essentiel, malgré un manque indéniable de visibilité.

Ce sont pourtant 60 % des familles qui ont recours à cet accueil indispensable des enfants, encore trop souvent identifié comme «garderie».

L'accueil extrascolaire est un moment privilégié d'émancipation et d'éducation non formelle des enfants, et de relation avec les parents.

Lieu de vie à part entière des enfants, entre ceux de la famille et de l'école, il est un lien précieux dans notre société et est en permanence confronté à la vulnérabilité tant des enfants que des accueillant-e-s et animatrices-teurs, en majorité des femmes, encore une fois sous statuts précaires sur le plan professionnel, économique et social.

Méconnu dans la sphère politique et publique, le secteur de l'Accueil Temps Libre manque cruellement de reconnaissance. La crise sanitaire a mis cette situation en évidence avec violence.

Dès juillet 2020, la FILE, BADJE, les FPS, la FSMI, l'IBEFE HAINAUT SUD, la plateforme des coordinateurs ATL, Prom'emploi, UNESA et Vie Féminine, ont décidé de donner de la visibilité à ce secteur et ces professionnel-le-s. La Plateforme associative de valorisation de l'accueil extrascolaire a été créée.

La première journée ExtrasCOOL!

Les membres de la Plateforme ont initié une journée de valorisation de l'accueil extrascolaire, pour mettre à l'honneur les missions et actions du secteur.

Le 24 janvier, journée internationale de l'éducation, est donc, depuis cette année, déclaré journée ExtrasCOOL!

La 1^{re} édition a bien eu lieu, sous le soleil, le 24 janvier dernier, et a remporté un grand succès et une belle mobilisation du terrain.

Le message a circulé et bénéficié d'un beau retour dans les médias.

L'Accueil Extrascolaire (AES) a son identité propre, ainsi que le revendique la Plateforme :

• Ce n'est pas de la garderie : les accueillant-e-s et les animatrices-teurs y font une série de choses, mais ils ne «gardent» pas les enfants.

• Ce n'est pas l'ATL : il fait partie de l'ATL (Accueil Temps Libre) qui regroupe les écoles de devoirs, les centres de vacances et d'autres activités, mais il vise un temps bien précis : l'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans avant et après l'école ainsi que le mercredi après-midi.

• Ce n'est pas l'école, à laquelle il est souvent assimilé. C'est un temps distinct, mais complémentaire à celui-ci.

L'AES est un temps récréatif, de loisirs, de plaisir pour l'enfant; un temps de jeu libre où aucune performance n'est attendue de sa part. C'est aussi un temps d'éducation non formelle, où l'enfant découvre comment entrer en relation avec les autres, comment gérer ses conflits, comment vivre-ensemble... accompagné par un-e professionnel-le disponible et bienveillant-e. Le secteur a pu compter sur la présence de Madame la Ministre Bénédicte Linard qui est venue rencontrer les actrices-teurs de terrain et partager leurs réalités à l'ISBW de Braine-le-Château, puis à l'école Magritte de Schaerbeek.

Portée par la mobilisation du secteur, la Plateforme poursuit ses actions de valorisation de cet accueil de qualité, accessible et quotidien pour tellement d'enfants. Au programme de 2022 : des capsules «vis ma vie d'accueillant-e ExtrasCOOL», une campagne auprès des parents, la mise en lumière d'expériences de terrain, des interviews de professionnel-le-s de l'ExtrasCOOL, et... la préparation de la prochaine journée du 24 janvier (2023).

Pour retrouver les infos sur cette journée et la Plateforme de valorisation de l'accueil ExtrasCOOL : <https://www.extrascool.be/>

Elle était une fois... Louise de Craene- Van Duuren

• Elise Voillot • Chargée de communication FPS •

Son nom ne vous dit peut-être rien. Pourtant, aujourd'hui encore, sa vision résonne dans le cœur des militantes. Alors qu'on a tendance à croire que les combats féministes d'hier ne nous concernent plus, la rédac vous dit tout sur cette femme très en avance sur son temps¹.

Louise Van Duuren naît dans la province d'Anvers le 21 novembre 1875. Baignée dans un environnement progressiste, elle suit des cours à l'école d'Isabelle Gatti de Gamond, une importante figure du féminisme belge. C'est probablement là qu'elle découvre pour la première fois ce courant de pensée. Elle est l'une des premières étudiantes de l'Université de Bruxelles et devient doctoresse en philosophie et lettres en 1900. En parallèle, elle participe avec sa sœur Jeanne aux universités populaires qui transmettaient aux peuples divers savoirs.

En 1905, elle épouse Ernest de Craene, important défenseur de la cause féministe qui l'épaulera et l'accompagnera dans ses nombreux combats.

Très vite, Louise s'implique dans les causes féministes. Elle rédige pour la revue d'Isabelle Gatti de Gamond « Cahiers féministes », elle travaille activement dans divers mouvements et participe à la création d'autres. Elle développe ainsi, en 1928, le Groupement belge pour l'affranchissement de la femme (GBAF) qui défendait un féminisme global et qui « réunissait en dehors de toute préoccupation de croyance, de race, de classe, de sexe ceux qui s'efforçaient de faire obtenir à la femme sa pleine et entière capacité politique et juridique, qui voulait les libérer, dans tous les domaines économiques, sociaux, intellectuels, des interdictions, entraves, restrictions, infériorités qui lui étaient imposées en tant que femme. »²

Par la suite, ce groupe se scindera en deux pour se spécialiser. Le premier, Le groupement belge de la porte ouverte (GBPO)³ se concentre sur le monde du travail, tandis que le second « Egalité » travaille sur le droit de vote et la condition de la femme mariée.

Infatigable, brillante, dotée d'une belle plume⁴ et d'une grande éloquence, elle est une membre active de la ligue de l'enseignement qui défend l'égalité d'accès à l'éducation. Dans les années 1930, le travail des femmes est menacé

et des positionnements rétrogrades se font entendre dans différentes sphères (syndicats, partis politiques, groupes de pression et gouvernement) afin de réduire l'accès des femmes à l'emploi. Dans un contexte d'après-guerre, de nombreuses natalistes sont également mises en place, encourageant ainsi les femmes à revenir puis rester au foyer. Louise ne se laisse pas faire ! Elle milite à travers le pays avec sa verve habituelle. Elle lutte contre « les propos simplistes qui limitent la place des femmes dans le monde à l'espace compris entre le lit, la table et le fourneau »⁵ et plaide pour l'épanouissement personnel des femmes au-delà du statut de mère et d'épouse. Elle se battra jusqu'à son décès prématuré en 1938.

En 1931, elle déclarait, lors du congrès de l'Open Door International de Stockholm : « Un jour les hommes et les femmes seront égaux en droit. Alors, parce qu'ils auront fait triompher la justice, on honorera les féministes des deux sexes comme des bienfaiteurs de l'humanité. »⁶ Près de 100 ans après, et malgré de nombreuses avancées, force est de constater que le chemin qui reste à parcourir est encore long...

1. Cet article s'inspire de plusieurs sources : GROUPEMENT BELGE DE LA PORTE OUVERTE, Louise de Craene-Van Duuren (1875-1938), Georgette Ciselet (1900-1983) : deux féministes, Bruxelles. ; GROUPE INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTUDES SUR LES FEMMES DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, « Trajectoires, Sextant », 1998, pp. 78-95. ; GUBIN Eliane, Dictionnaire des femmes belges XIXe et XXe siècles, Bruxelles, Racines, 2006.

2. GROUPEMENT BELGE DE LA PORTE OUVERTE, Louise de Craene-Van Duuren (1875-1938), Georgette Ciselet (1900-1983) : deux féministes, Bruxelles.

3. Ce groupe créé par Louise de Craene - Van Duuren est le pendant belge de l'Open Door International créé deux ans plus tôt par des militantes britanniques.

4. Louise Van Duuren écrit dans de nombreuses revues. Citons notamment Egalité, Le Soir, La travailleuse traquée. Elle entretiendra également des correspondances avec d'autres féministes à travers le monde.

5. VAN ROCKEGHEM Suzanne et al., Des femmes dans l'histoire en Belgique depuis 1830, 2006.

6. GROUPEMENT BELGE DE LA PORTE OUVERTE, Louise de Craene-Van Duuren (1875-1938), Georgette Ciselet (1900-1983) : deux féministes, Bruxelles.

LES FPS

DEJA 100 ANS DE MILITANCE!

Partie 3 : 1972-1997¹

En 2022, à l'occasion des 100 ans des FPS, chaque numéro de Femmes Plurielles dévoile une tranche de l'histoire du Mouvement dans les pages de ce feuillet détachable.

DANS CE TROISIÈME VOLET, NOUS NOUS PENCHONS SUR UN TOURNANT INDÉNIABLE POUR LES FPS : L'INSTITUTIONNALISATION, EN 1976, DE L'ÉDUCATION PERMANENTE EN BELGIQUE FRANCO-PHONE.

Dès la fin du 19^e siècle, le concept « d'éducation populaire » fait son apparition dans les mouvements de lutte ouvrière. Son but ? Valoriser l'émancipation culturelle, économique et sociale des travailleurs et travailleuses. Les conditions de travail ouvrier de l'époque ne laissent ni moment de détente ni d'apprentissage. Les mouvements ouvriers et partis politiques socialistes et catholiques, guidés par des motivations différentes, lancent des prémisses d'initiative d'éducation et d'action culturelle, notamment les « vacances ouvrières », une forme de tourisme social où les congés payés sont encadrés dans une perspective d'émancipation ouvrière.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, diverses lois sociales sont mises en place et favorisent le développement de l'éducation populaire,

notamment la loi de 1921 qui permet aux structures ouvrières de s'organiser structurellement, afin de soutenir et de pérenniser leurs activités d'éducation populaire par des financements de l'État.

Les décennies qui suivent la Deuxième Guerre mondiale sont marquées par de fortes évolutions de la société : multiplication des associations, développement massif des milieux salariés, augmentation généralisée du niveau de vie et d'instruction des milieux ouvriers, démocratisation de l'accès à la culture, augmentation des congés payés provoquant l'abandon progressif du tourisme « social » au profit d'un tourisme « passif », de loisirs. Autant d'éléments qui font évoluer le concept d'éducation populaire vers l'éducation permanente, visant désormais l'ensemble des adultes. La notion de démocratisation culturelle prend également de l'ampleur, et avec elle l'apparition d'un « nouveau métier » : celui de l'animation socioculturelle. C'est au travers d'un arrêté royal en 1971 puis d'un décret en 1976 que l'éducation permanente s'institutionnalise.¹

Les missions de base des Femmes Prévoyantes Socialistes s'inscrivent depuis toujours dans les fondements de l'éducation populaire. Dès lors que le cadre le permet, elles fondent des ASBL qui consacrent l'ensemble de leurs activités à ce domaine. C'est d'abord le cas de Famille et Culture (FAC), en 1971, qui a pour but « l'animation, la formation et la diffusion culturelle dans tous les domaines, pour les familles, mais aussi pour les jeunes et les adultes en général »².

Vient ensuite, en 1978, la création de Formation Action Militantisme (FAM), qui est encore aujourd'hui le mouve-

ment de promotion socioculturelle des FPS. Cette ASBL est créée à la suite de deux journées d'études internes sur le thème de l'animation socioculturelle, qui aboutissent à l'établissement de statuts reprenant presque à l'identique la définition de l'éducation permanente présente dans le décret de 1976. Au travers de FAM, une meilleure coordination entre les différentes entités FPS régionales en Wallonie et à Bruxelles se met en place et se structure.

En 1990, la loi Busquin précise et redéfinit les missions des mutualités, ce qui implique l'absorption des caisses primaires, dont notamment les FPS. Ce volet-là des activités du Mouvement disparaît donc, entraînant encore un recentrage autour des actions d'éducation permanente. Deux tournants structurels majeurs en termes d'organisation, qui n'éloignent toutefois jamais les FPS de la philosophie d'action de leurs origines, toujours d'application aujourd'hui : la solidarité et la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

1. Cet historique se base sur VERSELE Marie et CARTON Luc, « Éducation populaire, Éducation permanente... toute une histoire ! », 150 ans de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, <https://bit.ly/3Rgj23Q> ; CARHOP, Histoire de l'Éducation permanente en Belgique : exposition en ligne, 2011, <https://bit.ly/3OMWQgp> ; ARCQ Etienne et BLAISE Pierre, « L'éducation permanente en Communauté française », *Dossiers du CRISP*, n°43, 1996.w

2. « Famille et culture, tout un programme... », La Femme Prévoyante - revue mensuelle des Femmes Prévoyantes Socialistes, mai 1971, p. 4.

1922  DÉJÀ 100 ANS DE MILITANCE! 2022

SOUVENIRS, SOUVENIRS, L'ALBUM PHOTO DES FPS



Journée d'études interne. Fin des années 70-début des années 80.
À cette époque, on pouvait encore fumer durant les réunions!



Colloque des FPS « Maigrir en santé » au Centre culturel Marcel Hicter, situé à la Marlagne.
Ce centre de rencontre et d'hébergement construit dans les années 70-80, est aujourd'hui encore
un lieu incontournable pour les structures associatives.



Photo de la marche mondiale des femmes (Bruxelles ?) avec nos collègues portant fièrement les couleurs FPS – Octobre 2000.

En 1995, lors du Forum Mondial des ONG sur les femmes de Huairou (en Chine), l'idée d'une marche mondiale, impliquant des femmes aux quatre coins du globe, émerge. En octobre 2000, ce sont 6 000 organisations non gouvernementales réparties dans 163 pays et territoires qui ont marché et défendu les valeurs prônées par la marche mondiale des femmes. Près de 10.000 femmes venues du monde entier ont manifesté dans les rues de New York... dont une délégation FPS ! En Belgique, la marche a mobilisé plus de 85.000 femmes le 14 octobre 2000.



Un stand des FPS dans les années 90.
Reconnaissez-vous votre magazine préféré ?
Sur la photo ci-dessous se trouve notamment notre ancienne secrétaire générale Marie-José Laloy.



1922  Déjà 100 ANS
2022  DE MILITANCE!

FEMMES PLURIELLES

A TRAVERS LES EPOQUES

À L'INSTAR DE NOTRE MOUVEMENT, LE MAGAZINE QUE VOUS TENEZ DANS LES MAINS EST CHARGÉ D'HISTOIRE. REDÉCOUVRONS-LA ENSEMBLE!

UN PEU D'HISTOIRE ON REVOLUTIONNE LE MAGAZINE !

Dans les années 60-70, le monde change. Divers mouvements sociaux ont pris la parole pour dénoncer les nombreuses inégalités de notre société. La place des femmes dans l'espace public et dans le monde du travail est revalorisée. C'est aussi une période de crise et d'inflation qui aura un impact indéniable sur les inégalités sociales.

Pour répondre à ces évolutions, le magazine fait peau neuve dans les années 70! Les contenus changent. Fini les rubriques modes, cuisines, couture... Place à des articles riches en contenus, plus accessibles et en accord avec l'époque.



Femmes Plurielles de 1994

CETTE ANNÉE-LÀ : 1987 DE LA FEMME PRÉVOYANTE À... FEMMES PLURIELLES

En 1987, La Femme prévoyante devient... Femmes Plurielles. (Encore) un nouveau départ! Mais pourquoi ce nom en particulier? Comme l'explique l'équipe de rédaction de l'époque : « Parce que ce titre nous semble correspondre assez bien aux FPS un mouvement qui rassemble de très nombreuses femmes (plus de 450 000 en Wallonie et à Bruxelles) et de femmes aux réalités diverses : jeunes, moins jeunes, travailleuses, chômeuses, ménagères, pensionnées, invalides, mères ou non, mariées, divorcées, célibataires... »

LE SAVIEZ-VOUS ? INITIALES F. P.

Dans les années 70, chaque rubrique portait les initiales de la « Femme Prévoyante ». Vous pouviez ainsi trouver dans les éditions les rubriques « Faits Précis », « Franc Parler », « Faux Problème », « Faire Penser », « Faire Plaisir »...

1922  DÉJÀ 100 ANS DE MILITANCE!

Ce feuillet a été réalisé par Fanny Colard, Bénédicte Gaspard et Elise Vailliot. En cas de désaccord avec la publication de ces illustrations, adressez-vous aux FPS, Place St Jean 1-2, 1000 Bruxelles.

CONCOURS : tentez de gagner des cadeaux féministes!



© FPS Charleroi - Sarah Cravotta

Cette année les FPS fêtent leurs 100 ans. À l'anniversaire exceptionnel, concours exceptionnel. Tentez de gagner de superbes cadeaux féministes.

Sortez vos plumes, crayons de couleur ou vos appareils photo pour nous raconter ce que représente pour vous l'avenir du féminisme. Faites-nous rire, nous émuir ou nous étonner. Dévoilez-nous vos prédictions ou souhaits en poème, récits ou images.

Envie de participer? Envoyez-nous votre projet pour le 15 octobre au plus tard à l'adresse suivante : femmes.plurielles@solidaris.be en indiquant « Concours féministe » comme intitulé ou par courrier à Femmes Plurielles, Place St Jean 1-2, 1000 Bruxelles.. Si le format le permet, les productions gagnantes seront publiées dans le prochain numéro de notre magazine.

Le Gender mainstreaming* : cet outil d'analyse qui peine à être appliqué

• Florence Vierendeel • Chargée d'études et de communication politique FPS •

En Belgique, le *Gender mainstreaming* s'inscrit, depuis 2007, comme un outil fondamental dans la lutte globale et structurelle contre les inégalités basées sur le genre au sein des politiques publiques. Malheureusement, sa mise en application est loin d'être efficace, ni même effective. Revenons sur ce concept et les obstacles qui compromettent son exécution.

Qu'est-ce que le *Gender mainstreaming* ?¹

Partout dans le monde, les inégalités entre les femmes et les hommes sont toujours présentes dans tous les domaines de la vie. Et, plutôt que de les atténuer, certaines politiques mises en place, en Belgique et ailleurs, les ignorent, voire les renforcent. Par exemple, le fait de prévoir une déduction fiscale en faveur du revenu le plus élevé du « ménage » va procurer un avantage indirect aux hommes, car les femmes ont souvent des revenus plus faibles².

Pour éviter ces impacts négatifs sur la vie des femmes et renforcer l'égalité de manière générale, la notion de *Gender mainstreaming* a été introduite, pour la première fois, lors la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes (Nairobi, 1985). Son utilisation est ensuite recommandée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe en 1998. Les objectifs de cette analyse spécifique sont d'identifier les causes des inégalités de genre directes et indirectes et d'y remédier afin de mettre en place l'égalité de genre en termes de conditions d'accès (égalité de droit) et de concrétiser cette égalité sur le plan des résultats (égalité de fait).

Le cadre législatif belge

Dans notre pays, l'application du *Gender mainstreaming* au niveau fédéral est une obligation légale depuis janvier 2007. Celle-ci est inscrite dans la « Loi du 12 janvier 2007 – Loi visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des poli-

tiques fédérales »³. Elle s'applique tant au gouvernement qu'à ses membres et à ses administrations et elle concerne tous les domaines politiques.

Concrètement, cela implique, par exemple, la rédaction d'un rapport d'évaluation de l'impact de tout projet d'acte législatif et réglementaire sur la situation respective des femmes et des hommes (le *test gender*), l'établissement d'indicateurs de genre pertinents dans la production de statistiques ou encore la désignation d'une personne dans chaque cabinet ministériel chargée d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la loi⁴. Y est également prévue la mise en œuvre du *Gender budgeting*, qui nécessite de prendre en compte la dimension de genre dans tous les processus budgétaires.

Cette loi spécifique est, à l'époque, inédite en Europe. Une circulaire en 2010 précise la méthode à adopter pour la mettre en œuvre, tandis qu'un arrêté royal, édicté la même année, établit la création d'un groupe interdépartemental de coordination (GIC) chargé du contrôle de son application. Cette approche sera par après déclinée au sein des différents niveaux de pouvoir communautaires et régionaux à travers l'adoption de plusieurs décrets⁵.

Une mise en œuvre insuffisante dénoncée par les associations féministes

Aussi louable soit-elle, cette volonté d'appliquer le *Gender mainstreaming* ne se manifeste que de manière très limitée sur le terrain. Nombreux sont les cabinets ministériels et les administrations qui ne disposent pas, dans leurs rangs, d'un-

expert-e en genre pour se charger de cette matière et compléter assidûment le *test gender*. Et lorsqu'une lecture de ce type est apposée à un dossier, elle néglige très souvent les inégalités structurelles, au profit d'une analyse majoritairement quantitative et éphémère⁶. Les différents services ne sont donc pas formés de manière unanime à cette approche, ce qui rend sa concrétisation hasardeuse. Quant à la collecte de données genrées, « seules 14 administrations fédérales (sur la cinquantaine que compte la fonction publique administrative fédérale) s'y sont tenues pendant la précédente législature [2014-2019] »⁷. Entre manque de moyens humains, de ressources, d'intérêt ou encore de transversalité, cette mise en œuvre totalement insuffisante est dénoncée, depuis de trop longues années, par les associations féministes francophones belges.

Mais à chaque législature son nouveau *plan Gender mainstreaming* ! Présenté par la secrétaire d'État à l'Égalité des genres, Sarah Schlitz, et adopté par le Conseil des ministres en juin 2021, celui-ci se compose, cette fois-ci, de 186 mesures. Chaque membre du Gouvernement fédéral s'y engage à tenir compte de la dimension de genre dans les politiques qui la-le concerne, tout en veillant à l'intersectionnalité⁸, une grille de lecture jusqu'alors peu mobilisée en politique. On y retrouve

la réforme des pensions, la politique de fiscalité, l'application de l'Accord de Paris⁹, l'amélioration du travail à temps partiel ou encore les soins de santé mentale¹⁰. Un vaste programme, plutôt ambitieux, mais qui ne règle pas tout... notamment en termes de formation des équipes au préalable ! Un rapport intermédiaire d'évaluation sera publié par le Groupement Interministériel de contrôle (GIC) fin de cette année. Espérons des avancées à la hauteur des promesses formulées !

* En Belgique, le *Gender mainstreaming* (ou intégration du genre en français) est défini par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes¹¹ comme étant « une stratégie [transversale] qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en veillant à ce que toutes les étapes des processus politiques – élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation – tiennent compte de la dimension de genre, c'est-à-dire des différences socio-économiques qui existent entre les hommes et les femmes »¹².

Aussi louable soit-elle, cette volonté d'appliquer le *Gender mainstreaming* ne se manifeste que de manière très limitée sur le terrain.

1. INSTITUT POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES (IEFH), *Manuel pour la mise en œuvre du Gender mainstreaming au sein de l'administration fédérale belge*, 2010, <https://bit.ly/384zqA>.
2. En raison de divers phénomènes tels que l'écart salarial et les temps partiels contraints.
3. Pour consulter la loi : <https://bit.ly/3OBXPQp>.
4. IEFH, Manuel... *op. cit.*, pp. 58-59.
5. Pour plus d'informations : <https://bit.ly/3I71BPg>.
6. LEGRAND Manon, « Gender mainstreaming, des raisons d'y croire ? », *Axelle Magazine*, n° 241, septembre 2021, <https://bit.ly/3yvL7Nt>.
7. Ibid.
8. Grille d'analyse et de lecture qui permet de penser des situations spécifiques d'oppression comme étant l'imbrication et l'interaction de plusieurs discriminations, non pensables séparément.
9. Traité international sur le réchauffement climatique adopté en 2015.
10. Pour plus d'informations : <https://bit.ly/3OPEMBC>.
11. Institution publique fédérale qui a pour mission, en Belgique, de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes à travers un cadre légal adapté, des structures, des stratégies, des instruments et des actions appropriés.
12. IEFH, Manuel... *op. cit.*, p. 16.

Proposition de loi citoyenne : un balbutiement démocratique

• Joachim Wathélet • Chargé d'études et de projets FPS •

Comment renouer la confiance entre les institutions démocratiques et les citoyen-ne-s ? Comment faire évoluer nos institutions démocratiques afin que celles-ci puissent répondre à la demande croissante des citoyen-ne-s d'être plus largement impliqué-e-s dans le processus législatif ?

Il n'est plus à démontrer qu'une large partie de la population se sent déconnectée du monde politique. La méfiance et le doute des citoyen-ne-s sont, en partie, issus d'un sentiment collectif de n'être pas suffisamment impliqué-e-s dans les prises de décisions politiques. En Belgique, sondage après sondage, nous faisons le constat d'une méfiance croissante des citoyen-ne-s envers les responsables politiques et les institutions démocratiques de notre pays. En effet, les citoyen-ne-s, les organisations, le monde associatif et la société civile dans son ensemble sont demandeuses-eurs de plus de démocratie directe.

Pour ce faire, la Belgique a mis en place en 2019 un nouveau mécanisme de participation citoyenne. Les citoyen-ne-s ont le droit de déposer une proposition de loi sur le site du Parlement fédéral. Si les pétitionnaires reçoivent le soutien de 25 000 citoyen-ne-s âgé-e-s de minimum 16 ans et domicilié-e-s en Belgique, elles-ils pourront présenter leur projet au parlement. Plus précisément, la pétition devra récolter les signatures selon des quotas régionaux : 14 500 signatures en Région flamande, 8 000 en Région wallonne et 2 500 en région bruxelloise. Une fois les exigences atteintes, «la Commission des pétitions renverra la pétition à la commission compétente, où vous pourrez présenter votre pétition et procéder à un échange de vues à ce sujet avec les membres de cette commission»¹. Cependant, la proposition de loi doit d'abord être validée par la Commission pétition afin de s'assurer que celle-ci concerne bien des compétences fédérales et ne comporte pas de propos injurieux ou contraire aux droits humains et des libertés fondamentales.

Les pétitions citoyennes à l'épreuve du terrain.

Plusieurs dynamiques citoyennes ont mobilisé cet outil. Bien que si le mécanisme consacre de nouveaux droits démocratiques, la loi de 2019 est encore loin de pouvoir assurer une participation effective des citoyen-ne-s. En effet, le droit de pétition ne consacre que de très faibles droits aux pétitionnaires. Seule la garantie d'être auditionné-e-s par la commission afin de susciter un simple «échange de vues» est prévue. Or, comme les pétitions déposées par les citoyen-ne-s n'ont pas la même valeur que les propositions de loi discutées en commission, celles-ci n'ont aucune obligation d'être débattues et votées au sein du parlement. La proposition de loi citoyenne ne pourra ainsi jamais avoir la valeur d'une loi. Les citoyen-ne-s ont juste la possibilité d'initier un débat, rien de plus.

En outre, le cas de la campagne In My Name, qui a su récolter 35 000 signatures pour sa proposition de loi pour la régularisation de personnes sans-papiers, a mis en lumière de nombreuses failles techniques et politiques dans le processus actuel. En effet, près de 50 % des personnes désirant signer la proposition de loi «In My Name» ne parvenaient pas à le faire électroniquement lors du premier essai et près de 20 % n'y parvenaient jamais, à cause de bugs techniques liés à la plateforme en ligne. Ces problèmes techniques, renforçant et s'ajoutant à la facture numérique, rendent le mécanisme de participation citoyenne inaccessible pour un grand nombre et complètement inefficace.

© Katie Moum

EVERYONE IS
WELCOME

Heureusement, les pétitionnaires peuvent récolter les signatures nécessaires via un formulaire papier. Le hic ? Actuellement, la Chambre ne reconnaît pas la simultanéité des procédures. C'est-à-dire que les signatures récoltées sur papier ne peuvent être additionnées aux signatures électroniques. Le problème est politique : les partis de droite refusent de clarifier la loi dans un sens qui devrait permettre aux citoyen-ne-s de récolter les signatures en papier et électroniquement. Celles-ceux-ci évoquent la surcharge de travail pour l'administration et le manque de moyens humains. La simultanéité des procédures est pourtant une condition afin de permettre une meilleure accessibilité du processus déjà très faible, inefficace et inaccessible.

Un premier pas en avant insuffisant

C'est pourquoi il faut résolument faire progresser la loi de 2019 afin d'instituer des processus de participation cohérents, effectifs et à la hauteur des espérances de la population. Le droit de pétition est une avancée dans la

bonne direction, mais qui doit profondément être renforcé et complété par d'autres initiatives institutionnelles plus contraignantes pour le législateur. À défaut, il est probable que le droit de pétition rate son objectif initial en n'offrant aux citoyen-ne-s que l'illusion d'une participation.

Nous sommes conscient-e-s qu'une telle réforme du système démocratique, et donc du système politique dans son ensemble, ne peut se faire en un claquement de doigts. Néanmoins, des initiatives existent déjà. Nous pouvons évoquer l'exemple très concret du Conseil citoyen permanent, qui a vu le jour en 2019 en communauté germanophone, qui entretient un lien très étroit avec le parlement et qui, dans la pratique, émet une réelle force de proposition envers le pouvoir législatif. Mais ces alternatives ne peuvent exister sans une réelle volonté des responsables politiques.

1. LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS, *Cheminement d'une pétition*, <https://bit.ly/3uuzbcl>.

Dépression : une réalité genrée ?

• Anissa D'Ortenzio • Chargée d'études FPS •

Quel que soit le pays, la dépression touche plus de femmes que d'hommes. Chez les femmes, elle est en outre souvent plus sévère, plus précoce, avec des risques plus grands de rechutes, de tentatives de suicide ou d'aboutir à une maladie chronique. Au même titre que le chômage ou les ruptures conjugales, le fait d'être une femme est un facteur favorisant la dépression. Sans exclure totalement des facteurs biologiques, de nombreuses inégalités sociales pèsent dans cet écart, d'autant plus après la crise du Covid-19.

Un paradoxe

La dépression n'est pas une déprime ou un « mal-être passager », c'est une maladie courante qui demande une prise en charge appropriée et ne doit pas être stigmatisée. Contrairement à ce qu'on peut penser, les troubles dépressifs concernent autant les femmes que les hommes. Par contre, c'est la prise en charge de la maladie qui est inégale. Cela s'explique notamment par une méconnaissance des symptômes exprimés différemment par les hommes et les femmes, mais aussi un recours aux soins différent selon le sexe et le genre. Cette situation n'explique qu'en partie le sous-diagnostic chez les hommes et surtout, le surdiagnostic chez les femmes. Il existe des facteurs de risques sociaux plus importants pour les femmes que pour les hommes. Nous en identifions 5 :

1) Les inégalités socio-économiques

Temps partiels, salaires inégaux, pensions moindres... la précarité économique des femmes est un fait bien établi aujourd'hui. Cette situation renforce les tabous et la stigmatisation autour des maladies mentales : honte ou culpabilité de ne pas jouir d'une certaine sécurité financière, sur-responsabilisation individuelle par rapport aux conditions de vie précaires, mécanismes d'auto-exclusion, mauvaise estime de soi...

Carla Marie Manly, psychologue clinicienne, souligne : « Quand on stresse à cause de ses finances, on peut devenir très anxieux, voire dépressif »¹. Si on compare les femmes entre elles, celles aux revenus les plus élevés ont 30 % moins de risques de dépression que les autres catégories de revenus. Cela se constate aussi de manière générale : plus le niveau socio-économique est élevé, plus la fréquence des troubles dépressifs diminue.

2) Violences : à la racine du mal (— être)

Dans le monde, 1 femme sur 3 subit des violences et ce nombre se multiplie par 4 pour les femmes ayant un handicap². En réaction à la situation violente (quelle que soit sa forme), de nombreuses femmes peuvent connaître des troubles du sommeil, de l'alimentation, des conduites addictives et des idées suicidaires. Ces symptômes de la dépression peuvent aussi révéler d'autres troubles, comme le syndrome post-traumatique. Il existe 80 % de risques d'avoir un syndrome post-traumatique à la suite d'un viol (qui concerne majoritairement les femmes)³. Certains traumatismes peuvent durer une vie entière pour 13,8 % des femmes (contre 6 % des hommes dans la même situation)⁴.

La dépression est presque doublée chez les femmes lesbiennes ou bisexuelles (24 %) par rapport aux femmes hétérosexuelles (13 %)⁵, et est encore plus importante chez les personnes transgenres. Des études montrent que les minorités vivant des discriminations répétées et quotidiennes sont particulièrement touchées par la dépression et des addictions et, sur le long terme, par des problèmes cardio-vasculaires et des cancers.

3) Les normes de genre, défavorables à la santé mentale ?

Dès l'adolescence, les femmes sont incitées à atteindre des standards de féminité inatteignables qui impactent l'estime de soi et, à l'âge adulte, ces injonctions sont étendues aux statuts de mère et d'épouse « parfaites » et aux « doubles journées ». Cela pousse à un rapport au corps négatif, à de l'anxiété, à un sentiment d'incapacité et de culpabilité, à un manque de confiance en soi et à des épisodes dépressifs précoces.

4) La responsabilité incessante pour les soins d'autrui

Les femmes se trouvent souvent à la tête du soin à prodiguer, avec un manque cruel de soutien public ou familial, d'autant plus au sein des familles monoparentales. Selon l'OMS, c'est un facteur de risque qui affecte de manière disproportionnée les femmes, au même niveau que les violences sexistes et les inégalités des revenus⁶.

Toutefois, ces inégalités ne seront pas prises en compte lorsqu'une dépression pointera le bout de son nez. Xavier Briffault, sociologue s'interroge : « Si une femme s'occupe seule de son enfant en bas âge la nuit, elle va pouvoir développer des troubles du sommeil qui entraînent une dépression très sévère. Le biologique est donc altéré, mais l'origine est sociale. Un médecin va-t-il analyser les rapports de pouvoir dans le couple pour expliquer cette dépression ? Les femmes se sentent alors non seulement mal, mais également responsables de leur état »⁷.

5) Une dépression ne vient jamais seule...

Les personnes ayant des troubles dépressifs ont 70 à 80 % de risque de développer des troubles anxieux. Le risque de suicide est multiplié par 30 au cours d'un épisode dépressif⁸. Toutefois, la première cause de décès des personnes dépressives serait cardio-vasculaire. L'inverse est vrai : les personnes atteintes de maladies cardio-vasculaires ont aussi un risque plus élevé de dépression. Ce n'est pas anodin lorsqu'on sait que la première cause de mortalité des femmes — toutes confondues — en Belgique est déjà liée aux maladies cardio-vasculaires. Être femme et souffrir d'une dépression doublerait donc potentiellement ce risque de mortalité.

Des coûts humains et financiers

Parmi les incapacités de travail, on trouve principalement les

dépressions de longue durée et les burn-out, avec une augmentation de 39 % entre 2016 et 2020. Cela concerne 2/3 des femmes⁹. L'OMS estime que le trouble dépressif caractérisé serait la maladie la plus coûteuse sur l'ensemble des maladies en termes de dépenses¹⁰.

À quand un véritable investissement dans la prévention et la prise en charge de la dépression et des troubles de santé mentale ? Le bien-être de la population devrait être une variable prioritaire dans le calcul de croissance de notre pays. En chiffres, cela correspondrait à un véritable retour sur investissements : l'OMS a calculé que chaque dollar investi aux États-Unis dans un traitement élargi de la dépression et de l'anxiété donne un retour sur investissement de 5 dollars¹¹.

Dès l'adolescence, les femmes sont incitées à atteindre des standards de féminité inatteignables qui impactent l'estime de soi

→ L'égalité, c'est bon pour la santé ! Nous avons aussi réfléchi à 7 points d'attention pour un système de santé plus inclusif. Cet article s'inspire de l'étude FPS : « La dépression : une réalité genrée ? » : <https://bit.ly/3a6Fj3x>.

Découvrez notre nouvelle campagne « Les femmes moins bien soignées ? Quand la santé reflète les inégalités » sur notre site : <https://bit.ly/3z1qBEG>.

1. BOND Casey, « Ce que cause le stress lié à l'argent sur votre corps et votre santé », *Huffington post*, 2020, <https://bit.ly/3ydKfNz>.
2. PAULUS Mai, « Femmes en situation de handicap : une double discrimination violente », *Étude ASPH*, 2020, <https://bit.ly/3lo8Yk8>.
3. COTTIN Eva, « L'état de stress post-traumatique : un enjeu de santé publique et féministe mal connu », *Analyse FPS*, 2019, <https://bit.ly/3y7pZes>.
4. *Ibid.*
5. SANTÉ PUBLIQUE FRANCE, « Ampleur et impact sur la santé des discriminations et violences vécues par les personnes lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans (LGBT) en France », *Synthèse du rapport*, 2021, <https://bit.ly/3saf1Sq>.
6. BERGÉ Jehanne, « Genre et santé mentale (2/3) : le cumul des violences », *Les Grenades RTBF*, 22 décembre 2020, <https://bit.ly/3kxu13k>.
7. LEGRAND MANON, « La santé mentale inégale avec les femmes », *Alter Échos n° 429-430*, 2016.
8. INSERM, « Dépression : mieux la comprendre pour la guérir durablement », *Article en ligne*, 2019, <https://bit.ly/3149tQq>.
9. WERNAERS Camille, « Accord sur le budget fédéral : quels effets sur les femmes ? », *Les Grenades-RTBF*, 2021, <https://bit.ly/31w6NLt>.
10. INSERM, « Dépression : mieux la comprendre pour la guérir... », *op.cit.*
11. OMS, « Journée mondiale de la santé mentale 2020 », *Campagne 2020*, <https://bit.ly/3pJluD1>.

Sang rougir, la nouvelle campagne qui déconstruit les tabous autour des menstruations

• Alice Gaspar • Chargée de missions FCPF-FPS •

En 2022, les règles sont encore un sujet qui est relégué aux chuchotements entre personnes menstruées¹ qui demandent un tampon ou une serviette sans que d'autres ne le sachent ou ne le voient. Cette situation, toute personne ayant déjà eu ses règles ne la connaît malheureusement que trop bien. Encore aujourd'hui le tabou entourant les règles reste très présent, bien que les langues commencent petit à petit à se délier et que les initiatives mises en place pour lutter contre la précarité menstruelle soient de plus en plus nombreuses.

Il reste un long chemin à parcourir avant que les règles trouvent enfin leur place dans l'espace public et privé. C'est pourquoi, la Fédération des Centres de Planning familial des Femmes Prévoyantes Socialistes (FCPF-FPS) a lancé récemment une campagne d'éducation permanente portant sur la déconstruction des tabous entourant les menstruations intitulée Sang rougir.

Pour rappel, une personne menstruée a, tout au long de sa vie reproductive, entre 250 et 450 cycles menstruels. Ces chiffres dépendent du nombre d'enfants, du temps d'allaitement ainsi que de la durée effective de la vie reproductive de chacun-e. Si on calcule sur base de 450 cycles d'environ 5 jours, nous arrivons à un total de 2.250 jours, soit une durée d'un peu plus de 6 ans passés en période de menstruations². Ce n'est donc pas un élément négligeable dans la vie des personnes concernées.

Les règles, un sujet qui peine à s'insérer dans l'espace public

Dans le cadre de cette campagne d'information et de sensibilisation, la FCPF-FPS a lancé un appel à témoignages afin de récolter les vécus et les connaissances du grand public sur ce sujet. 1.070 personnes ont répondu à cet appel.

Pour 75 % des personnes interrogées, l'information sur ce qui se rapporte aux règles leur a été transmise par une figure maternelle. Pourtant, 51,2 % des répondant-e-s estiment ne pas avoir été suffisamment renseigné-e-s sur le sujet avant d'avoir eu leurs premières règles. De plus, 43,5 % des personnes menstruées interrogées disent avoir mal vécu celles-ci. Ces chiffres montrent une prépondérance à garder les menstruations dans l'entre-soi des personnes menstruées. Ils prouvent

aussi que les menstruations sont majoritairement vues de manière négative.

De plus, une étude réalisée en 2022 par l'ONG Plan international et Opinion Way, explique que 50 % des filles interrogées avaient encore honte juste par le fait d'avoir leurs règles³. 35 % du même échantillon ont aussi dit avoir subi des moqueries ou des humiliations à cause de leurs menstruations⁴. Ce phénomène porte un nom en anglais, le *period shaming*. Ces données mettent en lumière le fait que les menstruations sont encore principalement traitées au niveau de l'intime et ont du mal à intégrer l'espace public. La (re)connaissance des menstruations est pourtant un enjeu sociétal et féministe important.

Différents leviers existent pour avancer vers une plus grande connaissance et reconnaissance des règles. Que ce soit l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) dont nos Centres de Planning familial sont des acteurs incontournables, la campagne Sang Rougir de la FCPF-FPS ou encore le fait que chacun-e à son échelle les visibilise en en parlant autour d'elle ou de lui.

1. Nous utilisons, dans le cadre de cette campagne, l'appellation « personnes menstruées » dans le but de sortir des dimensions genrées concernant les menstruations. En effet, toutes les femmes n'ont pas forcément leurs règles et toutes les personnes ayant leurs règles ne sont forcément pas des femmes.
 2. THIEBAUT Elise, Ceci est mon sang : petite histoire des règles, de celles qui les ont et de ceux qui les font, Paris, Ed. La Découverte, 2017, pp.5.
 3. OPINIONWAY pour PLAN INTERNATIONAL, L'hygiène menstruelle et les pays en voie de développement, Paris, Mai 2022, Présentation PowerPoint (opinion-way.com).
 4. LIÈVRE Cristina, « 35% des filles affirment avoir subi des moqueries ou humiliations à cause de leurs règles », ELLE, <https://bit.ly/3ogtr2g>.



Palestine : cultiver pour résister

• Solsoc •

Palestine, terre occupée depuis 1967. Au quotidien, les Palestinien·ne·s subissent violemment la politique d'apartheid¹ menée par l'État d'Israël. Celle-ci se manifeste notamment par le morcellement du territoire palestinien. La fragmentation physique et morale de la société, les discriminations systématiques et la dépossession des Palestinien·ne·s de leurs terres sont les principaux piliers du système d'oppression et de domination israélien.

La terre est précieuse en Palestine, à tel point que chaque jour, des morceaux de territoires sont accaparés par Israël. Les terres palestiniennes colonisées concentrent la majeure partie des terres cultivables, des réserves en eau et autres ressources naturelles. Comble de l'ironie, aujourd'hui, les Palestinien·ne·s consomment majoritairement des produits israéliens, souvent fabriqués ou cultivés dans des colonies israéliennes, tels les fruits et les légumes.

Les femmes invisibilisées dans le secteur agricole

La contribution des femmes à l'agriculture palestinienne est importante, mais souvent invisible. Leurs connaissances, leurs compétences et leur motivation sont rarement reconnues. Les femmes rurales contribuent largement aux grandes corvées, au travail en usine et au travail agricole. Malgré cette contribution majeure, on estime que 40 % des femmes rurales palestiniennes en âge de travailler effectuent un travail non rémunéré et contrôlent à peine les revenus agricoles. Elles possèdent 15 % des terres agricoles contre 76,3 % pour les hommes et 7,3 % en copropriété.

La jeunesse en quête d'emploi

La jeunesse palestinienne, qui représente 30 % de la population, fait face à un très haut taux de chômage¹. Chaque année, 40 000 jeunes Palestinien·ne·s obtiennent leur diplôme et pourtant les deux tiers ne trouvent pas d'emploi. Le marché du travail palestinien est inondé de diplômés spécialisés dans les secteurs des services et fait parallèlement face à une forte demande de main-d'œuvre qualifiée dans les domaines techniques.

La terre, source de résistance et de nouveau professionnel

Mais les Palestinien·ne·s s'organisent et les « nouvelles » formes de résistances émergent de partout. Deux organisations palestiniennes, Ma'an Development Center et le Palestinian Art Center (PAC), soutenues par l'ONG belge Solsoc, ont mobilisé des jeunes de 15 à 29 ans autour d'un objectif : soutenir la création de coopératives de jeunes pour leur offrir des opportunités de travail. En parallèle, le travail de la terre permet de les préserver de la confiscation par Israël, notamment pour motif d'occupation de territoire, et de produire des aliments de qualité. Enfin, offrir ces produits locaux donne l'opportunité de boycotter les produits israéliens qui envahissent le marché palestinien.

Après avoir sensibilisé les jeunes au concept d'économie sociale, 13 groupes de jeunes, dont 4 composés exclusivement de femmes, ont lancé des initiatives agricoles collectives dans le domaine de la permaculture, de l'agriculture écologique et de la transformation alimentaire. Ces initiatives dégagent des bénéfices, qui servent à consolider l'initiative/la coopérative elle-même, à rémunérer la centaine de travailleuses-eurs qu'elles occupent et à fournir des services sociaux ou environnementaux à la société. Loor Amin, une étudiante universitaire de 20 ans a initié, avec un groupe de 5 autres étudiantes, une ferme éducative et écologique. Ensemble, elles ont cultivé environ 800 m² de terre dans l'objectif d'éduquer la jeune génération à l'agriculture écologique. Elle raconte : « Nous avons fait face à de nombreux défis en tant qu'apprenantes pour renforcer nos compétences, comprendre chaque aspect de la terre, utiliser le compostage biologique, mais aussi la vente de nos produits à des prix justes, et enfin, à gérer notre temps entre les études et le travail à la ferme ». Loor poursuit : « Chaque vendredi, 10 à 12 enfants viennent



faire du bénévolat et s'informer sur l'agriculture et l'environnement. En outre, nous avons plus de 50 bénévoles qui ont visité, aidé et appris l'agriculture écologique ». Elle conclut : « Notre rêve est de reproduire cette expérience dans autant d'écoles que possible en Palestine. »

Agir en Belgique

En Belgique, Solsoc et une série d'organisations de soutien à la Palestine appellent à signer une initiative citoyenne européenne (ICE) pour faire interdire les produits issus des colonies israéliennes. En effet, l'établissement de colonies de peuplement dans un territoire occupé constitue un crime de guerre. Les produits qui y sont fabriqués le sont au prix de la violation quotidienne

du droit international et des droits humains. Pourtant, ces produits se retrouvent dans nos supermarchés.

Ne participons pas à notre insu à la colonisation du territoire palestinien occupé! Je signe la pétition : <https://www.madeinillegality.org/fr>

¹ Le taux de chômage chez les jeunes (18-29 ans) en Palestine a atteint 38 % en 2019 (31 % chez les hommes et 63 % chez les femmes) comme 63 % dans la bande de Gaza et 23 % en Cisjordanie. Les données ont également montré que le pourcentage de chômage le plus élevé chez les jeunes concernait les titulaires d'un diplôme intermédiaire et plus, où ce pourcentage a atteint 52 % au cours de 2019 (35 % chez les hommes et 68 % chez les femmes), <https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=3787>.

Pourquoi est-il si difficile de croire à la culpabilité des personnes influentes ?

• Elise Voillot • Chargée de communication FPS •

Juin 2022. L'actrice Amber Heard est accusée de diffamation contre Johnny Depp. En 2018, Amber Heard avait rédigé un article où elle expliquait qu'elle était victime de violences conjugales, sans citer de nom. Johnny Depp estime que cet article a ruiné sa carrière et sort « grand gagnant » du procès ultra médiatisé¹ pour diffamation qui en découle. Des deux côtés, les preuves témoignent de comportements toxiques/violents. Pourtant, beaucoup de personnes se sont rangées du côté de Johnny Depp et le décrivent comme victime d'une machination. Sur les réseaux et dans les médias, Amber Heard est moquée, présentée comme une manipulatrice froide tandis que les #JusticeforJohnny et #FreeJohnny pullulent. Comment expliquer ce phénomène ? Liste de pistes non exhaustive pour tenter de comprendre.

L'effet de halo

Force est de constater qu'il est parfois difficile de prendre une distance critique vis-à-vis d'une personne. Ce biais cognitif s'appelle l'effet de halo. Il s'agit d'une généralisation positive ou négative d'une personne sur base d'un seul critère.

Ce biais entretient l'idée qu'une personne à priori séduisante, bienveillante et/ou sympathique sur nos écrans ou dans notre inconscient collectif, comme par exemple Johnny Depp, ne peut pas être une mauvaise personne dans la réalité.

Comme l'explique la journaliste Maïa Mazaurette dans le cadre du procès d'Amber Heard « Le regard du public a sans doute été influencé par une sensation de proximité avec un acteur qui est populaire depuis longtemps, qui a souvent joué dans des films cultes de notre enfance. À l'inverse, Amber Heard n'est pas une actrice puissante d'Hollywood, elle n'a pas pu s'appuyer sur un tel capital de sympathie »².

Le victim blaming

Comme l'explique Maïa Mazaurette « On a toutes et tous hérité d'un imaginaire caricatural de la violence [...] dans lequel les victimes sont faibles et irréprochables. On peut être victime

alors qu'on a pris des risques. On peut être victime et être coupable en même temps. »³

Dans le cas du procès Depp-Heard, Amber Heard ne fait donc pas figure de « victime idéale ». Elle est elle-même accusée de violences et n'apparaît pas comme fragile ou sympathique auprès du public.

Dans les affaires de violences, ce qu'on appelle *victim blaming* (le fait de considérer une victime comme partiellement responsable de son agression) est un phénomène récurrent. Selon une enquête sur le viol menée par Amnesty International « 1 homme sur 2 estime qu'une victime peut-être en partie responsable de son agression »⁴. Comme l'explique Marine Spaak sur son blog Dans mon tiroir, plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. Tout d'abord, le fait de croire la victime responsable nous permet de rétablir une sensation de contrôle et de considérer que ce phénomène ne nous arrivera pas à nous. Ensuite, un autre biais cognitif nous pousse à croire que les bonnes choses arrivent aux bonnes personnes et les mauvaises aux mauvaises. Nous aurons alors tendance à croire que la victime s'est mal comportée, ce qui expliquerait pourquoi elle a subi de mauvaises choses⁵.

L'idée reçue selon laquelle l'agresseur serait un inconnu joue également un rôle important. Il est essentiel de rappeler

que la très grande majorité des actes de violences envers les femmes sont commis par des personnes du cercle intime (conjoint, ami...) ⁶. Lorsqu'un proche est accusé dans un cercle de connaissance, minimiser le témoignage de la victime ou défendre l'agresseur permet de réduire une certaine dissonance cognitive entre l'image que l'on se fait de l'agresseur type et des personnes que l'on connaît depuis longtemps⁷. Un schéma similaire est associé aux personnalités publiques.

Un traitement médiatique sexiste

Ce *victim blaming* est également le fait de stéréotypes sexistes. Nous vivons dans une société pensée par et pour les hommes. Ce patriarcat est visible dans toutes les sphères de notre société, de la plus intime à la plus médiatisée. L'univers des médias est justement très inégalitaire et les hommes y sont largement surreprésentés⁸, notamment dans les postes à responsabilités. Cet entre-soi masculin très normé offre un environnement hostile aux personnes qui ne rentrent pas dans ce cadre (les femmes, personnes racisées, LGBTQIA+...) et encourage divers rapports de dominations et de dépréciations dans un univers de (presque) impunité. Les femmes, souvent isolées, sont donc souvent contraintes au silence (ou à reproduire certains schémas d'oppression pour mieux se fondre dans cet entre-soi)⁹. Par ailleurs, les stéréotypes de genre et les représentations culturelles entretiennent également l'idée que les femmes sont vicieuses, manipulatrices et qu'elles accuseraient les coupables par vengeance ou pour attirer l'attention¹⁰. Ces différents stéréotypes sont très présents dans le traitement de l'affaire Heard – Depp, que ce soit dans le choix des visuels utilisés pour illustrer les articles, le vocabulaire employé, les angles éditoriaux exprimés.

Une responsabilité sociétale et collective

Les médias peuvent être vecteurs de progressisme, mais ils se font généralement les témoins d'inégalités sociales et de genre particulièrement persistantes. De plus, le développement des réseaux sociaux et de productions de contenus en continu favorisent une forme « d'infobésité ». Cette dernière encourage les médias à s'inscrire dans une urgence de transmission d'information et de tabloïdisation¹¹ des contenus médiatiques pour susciter l'engouement du public. Piégé-e-s par nos biais cognitifs et nos stéréotypes dans un monde qui va trop vite, notre perception de certaines réalités peut s'en retrouver biaisée.

Qu'ils soient classiques ou numériques, les médias représentent une composante à part entière de notre espace public. Pourtant les femmes, les personnes racisées¹² et d'autres personnes non identifiées comme faisant partie d'une « norme », sont écartées, invisibilisées voire décredibilisées de cet espace public. Cet entre-soi permet à des groupes dominants d'investir les réseaux afin d'y propager la haine et d'y banaliser des propos misogynes.

Une première piste de solution pourrait donc être de favoriser l'appropriation de ces espaces par ces personnes, dans les médias traditionnels et sur le web. Offrir à ces environnements une diversité de points de vue permettrait de réduire les stéréotypes et d'offrir des contenus plus inclusifs et réalistes.

Selon une enquête sur le viol menée par Amnesty International « 1 homme sur 2 estime qu'une victime peut-être en partie responsable de son agression »

Enfin, ne confondons pas éthique et objectivité. Même si nos propos sont le reflet de notre individualité, il est essentiel de réfléchir aux contenus que nous produisons et relayons. L'exemple précis de ce procès nous permet de prendre conscience que les médias sont empreints de nombreuses représentations et stéréotypes qu'il est important d'identifier et de déconstruire, notamment au travers de l'éducation aux médias.

1. Les deux ont été accusés de diffamation. Johnny Depp doit 2 millions de dollars de dommages et intérêts à Amber Heard et cette dernière doit reverser 10 millions à son ex-mari.
2. TMC, « La Zone Mazaurette », Quotidien, 2 juin 2022, My TF1. <https://bit.ly/3adUrvY>.
3. *Idem*.
4. AMNESTY INTERNATIONAL, « Dossier spécial sur le viol en Belgique », *Amnesty International*, mars 2020, <https://bit.ly/3P5t8mp>.
5. SPAAK Marine, « Le victim-blaming, (ou pourquoi j'ai grondé mon chat après lui avoir marché sur la queue) », *Dans mon tiroir*, 22 septembre 2016, <https://bit.ly/3yeORle>.
6. MESTRINER Emma, « Les inégalités de genre persistent dans les médias audiovisuels », *Les Grenades*, 30 octobre 2020, <https://bit.ly/3cas2QD>.
7. *Idem*.
8. MESSIAS Thomas, À l'écart de la meute... *op. cit.*
9. FEMMES DE DROITS, « Fausses accusations de violences sexuelles » *Femmes de droit*, 2019, <https://bit.ly/3bNzrN5>.
10. FEMMES DE DROITS, « Fausses accusations de violences sexuelles » *Femmes de droit*, 2019, <https://bit.ly/3bNzrN5>.
11. La tabloïdisation est la tendance qu'ont certains médias à s'inspirer des stratégies, contenus et méthodes des tabloïds pour leurs propres contenus.
12. Le terme « racisé-e » fait référence à une personne qui a subi une racialisation, c'est-à-dire qu'elle a reçu des caractéristiques spécifiques en raison de son appartenance (réelle ou supposée) à un groupe perçu comme « autre » ou « étranger » (noir-e-s, arabes, roms, asiatiques, musulman-e-s, etc.).

Les FPS fêtent leurs 100 ans !

L'occasion de revenir sur des revendications d'hier et d'aujourd'hui portées par notre Mouvement.
Focus sur quelques enjeux relatifs aux politiques familiales...

DÈS LEUR DÉBUT, LES FPS ONT DÉFENDU LES DROITS
DES FAMILLES ET LA PARENTALITÉ.
TOUT A COMMENCÉ AVEC LES **CONSULTATIONS PRÉ ET
POST-NATALES** POUR LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ
INFANTILE.

5,5 Kg!

Et sans le
doudou?

Ça, j'en sais rien!
Pas moyen de lui faire
lâcher.



TRÈS VITE, LES FPS ONT MIS EN PLACE **LES
VACANCES ENFANTINES**.
JUSQU'ÀUX ANNÉES 60, ELLES POSSÈDERONT JUSQU'À
UNE TRENTAÎNE DE HOMES DE VACANCES DANS
TOUTE LA BELGIQUE !



PAR LA SUITE, ELLES ONT PARTICIPÉ ACTIVEMENT À LA
**CRÉATION DE STRUCTURES DEDIEES À L'ENFANCE
COMME LA FIELE*** EN 1992 OU ENCORE LES ENFANTS
PRÉVOYANTS, L'ANCÊTRE DE LATITUDE JEUNES.

Hé! T'as
quoi dans
ta poche?

CAMP
D'ÉTÉ

* LA FÉDÉRATION DES INITIATIVES LOCALES POUR L'ENFANCE



ET POUR DEMAIN ?
L'ALLONGEMENT DU CONGÉ DE PATERNITÉ, UN ACCUEIL
DE LA PETITE ENFANCE MIEUX FINANCÉ, UNE PLUS
GRANDE OFFRE EN MATIÈRE D'ACCUEIL TEMPS LIBRE...

Non, mon chat.
Ça, c'est le doudou
de maman.

Le tien, il
est là.

Allez.

Rends-moi
mon doudou.



ZOË BORBÉ



AVEC LE SOUTIEN DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-
BRUXELLES